

## COMMUNE DE STRUETH

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH DE LA SÉANCE DU 19 septembre 2019

**Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance  
à 19 h 00.

**Présents :**

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, M. Régis ARMBRUSTER, Mme Régine BOTTONI, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Thaddée FREY, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Alexandre SIMONET

**Absents non excusés :** M. Jean-Michel RICHERT

**Absents excusés et non représentés :**

**Ont donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Sylvie DIETSCH

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2019
3. Gestion par l'ONF de la parcelle 30 section 5
4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Révision des statuts
5. Approbation rapport annuel 2018 des produits résiduels
6. Installation de méthanisation Hopla Gaz Gommersdorf – plan d'épandage de digestat
7. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite le Conseil pour porter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- logement communal - bail

### **POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance**

---

Madame Sylvie DIETSCH est désignée secrétaire de séance.

### **POINT 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2019**

---

Le procès-verbal du 13 juin 2019, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque ni objection, est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 3 – Gestion par l'ONF de la parcelle 30 section 5**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Strueth est propriétaire depuis fin 2018 de la parcelle boisée n° 30 section 5.

Il est envisagé de confier la gestion de cette parcelle boisée à l'Office National des Forêts (ONF).

La parcelle concernée par le projet apparaît dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à appliquer par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
STRUETH	Beberlisgraben	5	30	1	44	06	1	44	06
<b>TOTAL</b>							1	44	06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve :

- le projet tel qu'il est présenté ;
- décide de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à STRUETH au lieu-dit Beberlisgraben section 5 n° 30 pour une superficie de 1 ha 44 a 06 ca ;
- charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

### **POINT 4 – Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – révision des statuts**

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 à l'unanimité
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition des statuts du Syndicat.

### **POINT 5 – Approbation rapport annuel 2018 des produits résiduels**

Le Maire remet un exemplaire du rapport d'activité annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, aux membres du Conseil Municipal et en donne lecture.

Après en avoir pris connaissance, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ledit rapport, sans observation ni réserve.

### **POINT 6 – Installation de méthanisation Hopla Gaz Gommersdorf – plan d'épandage de digestat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la société Hopla Gaz qui a présenté un projet pour être autorisée à créer et exploiter une unité de méthanisation comprenant un plan d'épandage, située sur la commune de Gommersdorf au lieu-dit Starckenstrueth ;

Considérant que la commune de Strueth est concernée par le plan d'épandage et qu'elle est amenée à donner son avis par délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Donne un avis favorable au plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation de Gommersdorf tel que présenté par la société Hopla Gaz.

### **POINT 7 – Logement communal - bail**

M. le Maire informe que le logement communal situé au-dessus de la Mairie est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2019, le loyer mensuel du logement situé 27 rue Principale à la somme de 570 € (Cinq cent soixante-dix euros)
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

## **POINT 8 – Divers et communications**

---

Le Maire informe que les pneus usagés peuvent désormais être apportés au centre technique de Retzwiller.

Le chantier de la charpente du local communal est reporté d'une semaine.

Opération brioches A.P.A.E.I : la quête a permis de récolter la somme de 640 €

Prochaines réunions :

- préparation du bulletin communal le 31 octobre 2019 à 19 heures
- Conseil Municipal 28 novembre 2019 à 19 heures
- Finalisation du bulletin communal 17 décembre 2019 à 19 heures
- Distribution colis Noël 19 et 20 décembre 2019

La séance est levée à 20 H 12.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH  
de la séance du 19 septembre 2019**

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2019
3. Gestion par l'ONF de la parcelle 30 section 5
4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Révision des statuts
5. Approbation rapport annuel 2018 des produits résiduels
6. Installation de méthanisation Hopla Gaz Gommersdorf – plan d'épandage de digestat
7. Divers et communications
8. A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite le Conseil pour porter à l'ordre du jour un point supplémentaire :
  - logement communal - bail

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
ARMBRUSTER Régis	Conseiller Municipal		
BOTTONI Régine	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
FREY Thaddée	Conseiller Municipal		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Jean-Michel	Conseiller Municipal	Absent	
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		